

Le TP Agent de Maintenance des Bâtiments forme à la **polyvalence technique** :
réparation des installations électriques, thermiques et sanitaires, menuiserie et finitions.
Il réalise la maintenance courante multi-technique à l'intérieur des bâtiments.



MÉTIER(S) VISÉ(S)

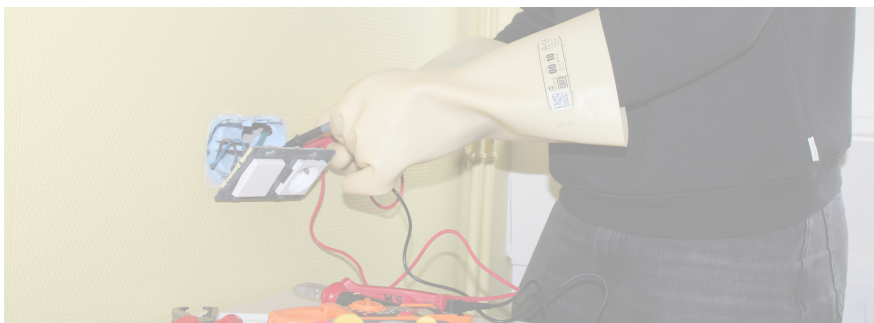
- Agent de maintenance et d'entretien polyvalent des locaux
- Agent de maintenance multi-techniques immobilières
- Agent polyvalent d'entretien
- Agent polyvalent du service de maintenance
- Ouvrier de maintenance polyvalent des bâtiments
- Ouvrier qualifié de maintenance dans l'hôtellerie de plein air

OBJECTIFS

- Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
- Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
- Assurer la maintenance de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

CONTENU

- **Assurer la maintenance préventive** courante des menuiseries et fermetures, de l'installation électrique, thermique et sanitaire dans les bâtiments afin de prévenir tout désordre
- **Etablir le diagnostic** lors d'un dysfonctionnement ou d'un dégât constaté et réaliser le dépannage dans la limite de ses compétences, sinon faire intervenir une entreprise spécialisée
- **Effectuer la maintenance améliorative** courante (aménagement divers, finitions : peinture, revêtement, carrelage, plaque de plâtre..., électricité, plomberie...) dans le cadre de travaux de réhabilitation d'une pièce, d'un local
- **Assurer la prévention des biens et des personnes** : les interventions majoritairement en site occupé nécessite "un réflexe prévention"
- **Communiquer** avec les différents services de l'établissement dans lequel il intervient : responsable hiérarchique, collaborateurs, intervenants extérieurs, résidents...Il tient compte de ce contexte dans la préparation de ses interventions.
- **Rendre compte** de ses interventions : il complète des fiches d'intervention sur support papier ou numérique
- **Appliquer et respecter** les règles d'hygiène et de sécurité, les règles concernant le tri des déchets de chantier



PUBLIC CONCERNÉ

Par la voie de l'apprentissage :

> jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus (dès 15 ans si sortie de 3ème) au début de la formation

Sans conditions d'âge pour les personnes :

- > reconnues travailleur handicapé
- > ayant un projet de création ou reprise d'entreprise nécessitant le diplôme
- > sur la liste des sportifs de haut niveau

En contrat de professionnalisation :

- > jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus au début de la formation
- > demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans
- > bénéficiaires de minima sociaux

Autres dispositifs :

Salariés, retraités, demandeurs d'emploi

CONDITIONS D'ACCÈS

Par la voie de l'apprentissage :

> Etre titulaire d'un diplôme ou d'une certification professionnelle inscrite au RNCP attestant d'au moins un niveau 3 de qualification

OU

> Etre sorti d'un système éducatif sans diplôme ou ne posséder que le diplôme national du brevet ou le certificat de formation générale

ET

> L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise dont le secteur d'activité correspond au métier visé

Par la voie du contrat de professionnalisation :

> L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat de professionnalisation avec une entreprise dont le secteur d'activité correspond au métier visé

Pour les autres dispositifs :

Une convention de stage devra être signée avec une entreprise d'accueil

PRÉREQUIS

- > Niveau 3ème, pour tout autre niveau nous contacter
- > Maîtriser les fondamentaux : lire, écrire, compter
- > Etre méticuleux et polyvalent

DURÉE

Standard : 1 an (455 heures en centre de formation)

Adaptée à votre profil après positionnement à l'entrée en formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : chaque centre de formation dispose d'un(e) Référent(e) Handicap qui étudiera la possibilité d'adaptation des prestations aux personnes en situation de handicap

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques

Formation en présentiel

La formation combine :

- Des apports théoriques
- Des retours d'expérience
- Des travaux collaboratifs
- Des mises en situation professionnelle

Outils et moyens techniques

- Salles de formation équipées de PC/tablettes et vidéoprojecteur
- Plateau technique
- Plateforme LMS (e-learning)
- Centre de ressources

Moyens humains

Formateurs d'Enseignements Professionnels et d'Enseignements Généraux
(cf. liste en annexe)

Modalités de suivi de l'exécution

Suivi des présences

Certificat de réalisation

Modalités d'évaluation

Les compétences des candidats sont évaluées par un jury composé de deux professionnels habilités au vu :

- d'une mise en situation professionnelle
- d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat en entreprise
- des résultats des évaluations passées en cours de formations
- d'un entretien final

**Formation certifiée par le Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion
(Code RNCP : 35510)**

LIEU DE FORMATION

Loire-Atlantique : Saint-Brévin-les-Pins
8h30-12h30 / 13h30-16h30

EFFECTIF

MINI : 6 apprenants par groupe

MAXI : 12 apprenants par groupe

ORGANISATION DE LA FORMATION

En alternance, rythme moyen de :

1 semaine en centre de formation

2 semaines en entreprise

PÉRIODE D'ENTRÉE EN FORMATION

Standard : Septembre

Nous contacter pour étudier les possibilités d'entrée en cours d'année de formation

TARIFS DE LA FORMATION

Contrat d'apprentissage et de professionnalisation :

formation gratuite pour l'apprenant, éligible à une prise en charge par l'OPCO de l'entreprise formatrice.

Autres dispositifs : 8190€ exonéré de TVA - Art.261.4,4 a du CGI - sur 1 an

Formation éligible à une prise en charge par les OPCO, Pôle emploi, Transitions Pro

